

JOURNAL DE ROUBAIX



MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.
 ABONNEMENT : Pour Roubaix : 48 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Samedi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 20 Août.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Promotions et nominations dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Par délibération de la chambre du conseil, il vient d'être décidé que les deux chambres du tribunal de Lille seront composées comme il suit, pendant l'année judiciaire 1858-1859 :

1^{re} chambre civile.

MM. Dufresne, président.
 Artard, Bourdon et Tournier, juges.
 Brielman et Telhez, juges suppléants.

2^e chambre correctionnelle :

MM Lallier, vice-président.
 Boutry, Loingeville et Decousemacker, juges.
 Desrousseaux et N..., juges suppléants.

La chambre des vacations de la présente année sera présidée par M. Dufresne et tiendra ses audiences comme suit :

Les 10, 11, 13, 14, 24, 25, 27 et 28 septembre ; les 8, 9, 11, 12, 22, 23, 25 et 26 octobre.

La rentrée et la messe du Saint-Esprit auront lieu le 3 novembre.

VILLE DE ROUBAIX.

CONSTRUCTION D'UN HOPITAL CIVIL — ENQUÊTE

Nous, PRÉFET du département du Nord, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur,

Vu les délibérations du conseil municipal de Roubaix, en date des 15 décembre 1856 et

11 novembre 1857, tendant à faire déclarer d'utilité publique la construction d'un nouvel hôpital dans cette ville, sous le nom d'*Hôpital-Napoléon* ;

Vu le plan de l'établissement projeté ;
 Vu l'avis de la commission départementale des bâtiments civils ;

Vu le titre Ier de la loi du 3 mai 1841 et l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ;

Considérant qu'aux termes de cette ordonnance toute entreprise de travaux publics communaux, dont l'exécution est subordonnée à l'autorisation du gouvernement, doit être soumise aux formalités d'enquête qu'elle détermine ;

Arrêtons :

Art. 1er. Les délibérations et le plan ci-dessus visés seront déposés, pendant quinze jours, à la Mairie de Roubaix, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

Art. 2. A l'expiration de ce délai, un commissaire, ci-après désigné, recevra, à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, les déclarations des habitants sur l'utilité publique de la construction projetée.

Art. 3. Ces délais ne courront qu'à dater de l'avertissement qui sera donné par voie de publication et d'affiches. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Maire.

Art. 4. M. Parel, juge-de-paix de Roubaix, est nommé commissaire, à l'effet de recevoir les déclarations mentionnées dans l'art. 2.

Art. 5. Après avoir clos et signé le registre de ces déclarations, le commissaire le remettra immédiatement au Maire, avec son avis motivé et les autres pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête.

Si le registre contient des déclarations contraires à l'adoption du projet, ou si l'avis du commissaire lui est opposé, le conseil municipal sera appelé à les examiner et émettra son avis dans une délibération dont le procès-verbal sera joint aux pièces.

Dans tous les cas, le Maire nous transmettra immédiatement les pièces de l'affaire.

Art. 6. Le présent arrêté sera adressé à MM. les Maire et Juge-de-paix de Roubaix.
 Fait à Lille, le 9 août 1858.

Signé : VALLOX.

Pour expédition conforme :
 Le Doyen du Conseil de préfecture,
 faisant fonctions de Secrétaire-général,

Signé : BALSON.

Nous, Conseiller municipal faisant fonctions de MAIRE de Roubaix,

Arrêtons :

Art. 1er. L'arrêté qui précède sera imprimé, publié et affiché en la forme ordinaire.

Art. 2. Les délibérations et le plan mentionnés dans le susdit arrêté seront déposés, pendant quinze jours, au secrétariat de la Mairie, depuis le samedi 21 août jusqu'au samedi 4 septembre inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 3. M. le juge-de-paix, commissaire spécial désigné par M. le Préfet, recevra, à la Mairie, salle d'audience, pendant trois jours consécutifs, les 20, 21 et 22 septembre prochain, les déclarations des habitants sur l'utilité publique de l'établissement projeté.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 12 Août 1858.

Tiers - Bonte.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, la Compagnie du chemin de fer du Nord vient d'être autorisée à appliquer les dispositions suivantes dans toute l'étendue du département, pour le transport à petite vitesse des produits ci-après désignés :

Première catégorie. — Bois en feuille pour placage, boissellerie, cuirs verts, salés ou non, fils de laiton et cuivre, frises en chêne ou sapin pour parquets, papiers peints, peaux vertes,

plombs en tuyaux et en tables, rainé en fûts, par parcelles. Troisième série du tarif général pour wagon complet de 5,000 kil.

Deuxième catégorie. — Acides divers, autres que minéraux en général, alcool volatile, amidon, ammoniacque liquide, bois d'ébénisterie brut, borax de soude, borax brut, carbonate d'ammoniacque en barils, carton-pâte en feuilles, chicorée en cache ou tonneaux, chlorate, chromate, cirage, citrate, colle forte, dégras d'épuration d'huile, dégras de peaux, eau de javelle, encre en cache-paniers, farine de moutarde et de lin glucose, haricots secs, lentilles, légumes secs, litharge, papier d'emballage et à sucre, pois secs en sacs, quercitron, lin en sacs. Quatrième série du tarif général par wagon de 5,000 kilogrammes.

Le tableau de répartition pour le contingent de la classe de 1857 vient de paraître :

Le département du Nord fournit 3,779 hommes ; la Seine, 3,271 ; le Pas-de-Calais, 2,025.

Ces départements continuent leur marche ascendante qui est très-remarquable cette année ; ainsi l'année dernière, pour un contingent égal de 100,000 hommes, les chiffres des répartitions étaient :

Nord, 2,576 ; Seine, 2,495 ; Pas-de-Calais, 1,586.

Les devancements d'appel peuvent être autorisés pour l'armée de terre seulement, et pour les corps auxquels les jeunes soldats auront été affectés.

On nous écrit de Cambrai :

« La fête patronale de notre ville a été magnifique cette année. Outre la pompe religieuse de la procession de la Sainte-Vierge et le cortège historique des chars qui soutient son ancienne renommée, nous avons eu un beau festival auquel ont pris part neuf musiques, dont deux de première classe.
 » Quoiqu'il n'y eût point de jury, point de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 21 AOUT 1858.

FRÉDÉRIC-LE-GRAND

ET SA COUR.

XXVI. — Voir notre numéro du 13 août.

— J'irai! murmura Laure d'une voix étouffée. Hélas! je le sais, j'aurai bientôt besoin de cette consolation, car mon bonheur ne tardera pas à s'évanouir.

— Et moi, me sera-t-il permis d'aller aussi vous voir, ma noble et généreuse sœur? demanda le prince.

— Oui, répondit-elle en souriant, venez, mais quand Laure ne sera pas auprès de moi. Et maintenant, je vous en conjure dans l'intérêt de votre sûreté, brisons là cet entretien. Séchez vos larmes, mademoiselle de Pannewitz, et essayez de sourire. Puis descendez au jardin, je vous en prie, pour appeler mes dames d'honneur. Quant à vous, mon frère, accompagnez-moi auprès de votre mère, qui est là dans son boudoir.

— Non, dit le prince avec violence, je ne puis en ce moment. Je n'aurais pas la force d'affecter le calme et l'indifférence, et de dissi-

muler les tortures qui me déchirent le cœur.

— Oh! mon frère! dit la reine en soupirant; nous autres, princesses, nous n'avons pas le droit de montrer nos souffrances. Triste privilège de notre rang, nous déguisons tous nos sentiments sous un sourire. Venez! la reine, qui est transportée d'indignation et de colère, nous accueillera néanmoins en souriant, et nous, qui sommes tristes et qui souffrons, nous sourirons aussi. Venez!

Le prince suivit Laure des yeux; puis il se retourna pour offrir le bras à sa belle-sœur et la conduire chez la reine-mère.

Mais Elisabeth avait disparu; pour ne pas être témoin et complice, en quelque sorte, de cet entretien des deux amants, elle était entrée seule chez Sophie-Dorothee.

N'écouter plus que son cœur, le prince allait suivre au jardin mademoiselle de Pannewitz, lorsqu'il entendit la sentinelle du poste crier aux armes et le tambour battre aux champs.

XXV

Une soirée chez la reine-mère.

« Le roi! » murmura Auguste-Guillaume, qui se dirigea en soupirant vers le boudoir de la reine-mère; mais déjà les deux reines en sortaient précipitamment pour aller recevoir Frédéric au salon du jardin. Elles avaient l'air inquiet et agité. Sophie-Dorothee éprouvait une sorte de crainte et d'appréhension à l'idée de son entrevue avec le roi, qui allait peut-être lire la scène de tout à l'heure dans les yeux rougis de Laure, et entrer en courroux parce qu'on l'avait affligée. Elle s'avouait qu'elle était allée

trop loin, qu'elle avait trop cédé à la colère, et c'était là ce qui la rendait soucieuse et inquiète.

Quant à Elisabeth-Christine, ce n'était pas de la crainte qu'elle ressentait, mais une profonde émotion; le cœur palpitant d'une vive impatience, elle attendait son mari, qu'elle n'avait pas revu depuis la prestation de foi et hommage, avec qui elle n'avait pas échangé un seul mot depuis le triste et fatal entretien que nous avons rapporté. Car le roi ne lui avait pas adressé la parole le jour de la prestation de serment, et il ne lui avait pris la main qu'une seule fois, pour la présenter à la cour rassemblée, en disant, d'une voix forte et solennelle : « Tenez, voilà votre reine! »

Les deux dames étaient si émues, si absorbées dans leurs pensées qu'en traversant le salon à la hâte elles aperçurent à peine le prince, qui s'était rangé pour leur laisser le passage libre. La reine-mère la salua sans mot dire et d'un air distrait, puis elle se retourna du côté d'Elisabeth, qui était obligée de se contraindre pour conserver la démarche lente et mesurée d'une reine, et ne pas courir au-devant de son mari.

— Si cette Pannewitz se plaint au roi, dit Sophie-Dorothee, nous aurons une scène terrible.

— Elle ne se plaindra pas, répondit Elisabeth.

— Oh! tant pis, car je lui pardonnerais moins encore de jouer la magnanimité! s'écria la reine-mère avec aigreur.

En ce moment les portes s'ouvrirent, et le roi entra, suivi de sa cour et de celles des reines. Aussitôt leurs traits à toutes deux changèrent d'expression; rien, sur leurs visages, ne trahit

plus ni soucis ni inquiétude, et, le front serene, elles accueillirent le roi par un gracieux sourire.

Frédéric courut à sa mère, s'inclina profondément devant elle, et lui baisa la main avec tendresse, en lui adressant des paroles cordiales et respectueuses. Puis il se tourna vers sa femme, et, sans lui dire un seul mot, sans même lui présenter la main, il lui fit un salut raide et cérémonieux.

En y répondant, Elisabeth baissa la tête et refoula une larme prête à s'échapper de ses yeux.

Le visage de la reine-mère avait repris une expression de triomphe. Le roi ne savait encore rien; il ne s'agissait donc que de l'empêcher de causer en tête-à-tête avec Laure. Parcourant du regard le groupe des dames d'honneur, Sophie-Dorothee aperçut mademoiselle de Pannewitz s'entretenant d'un air sérieux, calme et naturel, avec le prince Auguste-Guillaume, et tout heureuse de cette découverte, elle se dit :

« Ah! je saurai bien empêcher que le roi lui parle en particulier. »

De ce moment, elle devint si gaie, si enjouée que sa verve spirituelle parut même réveiller celle du roi. Alors s'engagea un feu roulant de plaisanteries piquantes, un assaut de bons mots et de traits mordants, où la reine ne le cédait point à son fils et semblait même quelquefois le surpasser. Elisabeth-Christine était à côté d'eux, triste, silencieuse, et quand, par hasard, le roi laissait tomber un coup d'œil sur elle, il lui semblait y découvrir une expression de mépris, de répulsion, et elle avait peine à retenir sur ses lèvres le sourire stéréotypé.

Enfin, la reine-mère proposa une promenade au jardin, laquelle serait suivie d'un bal impro-